



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 57874

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées et aux personnes handicapées sur l'insuffisance des capacités d'accueil des personnes souffrant de handicap psychique dans les structures hospitalières de Moselle. Il semblerait que le schéma régional de psychiatrie pour la période 1999-2004 prévoie la suppression de soixante-quatorze places d'ici à 2004, et tout particulièrement dans l'est du département. Il aimerait connaître les raisons précises d'une telle décision et souhaiterait qu'elle lui indique les mesures qu'elle entend prendre pour favoriser la création de nombreuses places en structures alternatives pour compenser cette carence du secteur public.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57874

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : personnes âgées et personnes handicapées

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2001, page 918